

---

# Termes & Conditions (FR)

## Règlement

### -Activation Visa/Paiement E-commerce à l'international en Algérie-

#### ARTICLE 1- DÉFINITIONS

##### Cartes de paiement

Toutes les cartes de paiements internationales labellisées Visa émises par les banques algériennes sont éligibles selon les conditions définies à l'article 4 .

##### Porteur

Toute personne, en qualité de client particulier ou professionnel, titulaire d'une carte de paiement labellisée Visa auprès d'une banque Algérienne, âgée de plus de 18 ans. Les Algériens Résidents à l'Étranger ainsi que les étrangers résidant en Algérie sont également inclus dans cette définition.

##### Transaction de paiement E- commerce international

Paiement E- commerce auprès des marchands sous les MCC suivants : 4899 , 5735 et 5815 comme précisé dans l'article 4 , affiliés dont le paiement se fait par carte bancaire labellisée Visa émise par une banque Algérienne.

- 4899: Les marchands classifiés sous ce MCC fournissent la connexion et la livraison continue de contenu de télévision/radio/streaming sur la base d'un abonnement ou d'une redevance.
- 5735 : Les marchands classifiés sous ce MCC sont des magasins de disques.
- 5815 : Les marchands classifiés sous ce MCC commercialisent des produits couvrant Médias et biens numériques Livres, Films, Musique.

#### ARTICLE 2 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

- ✓ L'activation des cartes se déroulera sous forme de « remboursement ».
- ✓ Un participant peut à la fois être éligible à plusieurs « remboursement » dans la limite du plafond de USD 5 par carte activée.

# Termes & Conditions (FR)

## Règlement

### -Activation Visa/Paiement E-commerce à l'international en Algérie-

#### ARTICLE 3 - PLANNING ET FONCTIONNEMENT DES ACTIVATIONS

Période	MCC Participants	Transactions éligibles au remboursement	Gain
Du 15 Novembre 2022 à 00h01 au 31 Mars 2023 à 23h59 inclus	4899 5735 5815	1 ère activation* d'une carte bancaire Algérienne Visa en paiement E-commerce chez les marchands appartenant au MCC concernées.	20% de remboursement plafonné à USD 5 par carte activée pendant la période de la campagne (du 23 mai au 3 juillet 2022). Chaque carte activée peut bénéficier de plusieurs remboursements dans la limite du plafond qui est de USD 5 par carte activée.

\* On entend par 1 ère activation, la première utilisation d'une carte bancaire sur un site/Plateforme E commerce depuis 6 mois.  
Les remboursements sont limités à un budget total de USD 40.000 Lorsque l'ensemble du budget a été consommé, l'activation prend fin automatiquement.

---

# Termes & Conditions (FR)

## Règlement

### -Activation Visa/Paiement E-commerce à l'international en Algérie-

#### ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DE L'ACTIVATION

L' accès aux activations se fait en effectuant une transaction E commerce à l international auprès des MCC définis par carte de paiement Visa selon les détails définis dans l article 3 . Ces cartes, transactions et volume de paiement doivent répondre aux critères préalablement cités ci dessus dans l'article 3.

Il est rigoureusement interdit par quelque procédé que ce soit, de frauder, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs des activations, notamment pour en changer ou influencer les résultats. A défaut, les remboursements ne seraient pas attribués, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d être intentées à l encontre du participant.

En outre, Visa ne saura encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis à vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

#### ARTICLE 5 - Durée de l'Activation

Les activations définies à l'article 4 auront lieu du 15 Novembre 2022 au 31 Mars 2023 selon les dates précisées dans ce même article.

#### ARTICLE 6 - Modification de l'activation

La responsabilité de Visa ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la campagne devait être modifiée ,écourtée ou annulée. Visa se réserve le droit de modifier en tout ou en partie la campagne d'activation, sans préavis et sans pour autant que sa responsabilité ne puisse être engagée pour quelque raison que ce soit.

On entend par modification de la campagne, de façon non limitative, tout prolongement de la durée ou sa réduction, toute suspension ou même annulation de la campagne.